





0471/580.708 PEB - Contrôle Electrique www.certigreen.be

SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 4932

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante			
N° de rapport : 92.16.0.3.2.410.3			
Concerne : A contrôle dans le cadre d'une vente			
Type d'habitation : maison appartement autres :			
Demandeur: Demandeur: Demandeur Dema			
Personne sur place: A De N le Code EAN de l'installation : Adresse de la visite : Rue Remier 68 - 70 4800 Ver Viers			
Adresse de la visita : Rue Re Oliver 68 - 70 4800 161 1/21			
Date de visite : 21.03.2.6. Date d'émission : 1.1.0.3.1.0.8 Références client :			
Référentiel réglementaire : RGIE art. 1 271 276 bis et dérogations 1 271 bis 278			
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11			
Description de l'installation visitée :			
Tension d'utilisation : □ Protection générale du branchement : 15 A			
□3N400 V □3x230V ፴2x230V □ 1N400V Nombre de tableaux : 1 nombre de circuits terminaux : 1 4			
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :			
Description	En ordre	Pas en	n.a. ou
		ordre	dérog.
Correspondances des schémas à l'installation		K	
Etat du matériel électrique installé		X	
Mesures de protection contre les contacts directs		X	
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des			
dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test		X	
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé			
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		T	
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la		10	
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils		7	
Matériel électrique fixe ou à poste fixe		1	
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			1
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	K		N.
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :		K	
Résistance de dispersion de la prise de terre : Ν Ω		K	
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individ	luel de l'agent	SOCOTEC E	BELGIUM asbl.
Manquements / Notes :			
Le Recordionnement Géneral est a prévoir			
a neconstitutatent General General			
Summan and and and and and and and and and a			
1.4			
Conclusion:			
☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer			
dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.			
L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur. L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à			

🚺 exécuter par le même organisme après mise en conformité ืമ au terme de 18 mois après signature de l'acte de

☐ Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.

Nom et visa de l'inspecteur : Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,

Nom et visa du demandeur pour réception :